Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA VIRARGUES
Numéro du lot	fd15-136
COMMUNE(S)	VIRARGUES
Massif chevreuil	Pinatelle
Massif cerf	UG Pinatelle

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	GILIBERT Benjamin
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Chastel-sur-Murat, 15300 MURAT
Téléphone (fixe et portable)	0670232380
Courriel	fd15-136@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 350.00	Surface Totale: 1108.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	9	14	7	30	10		
Réalisation année précédente	17	11	0	28	10		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Baisse				Stabilité		
Attribution théorique					14		
DEMANDE 2024 / 2025	12	13		25	12		

Fait le dimanche 3 mars 2024 à MURAT Signature